

L'Agglo accompagnement de clubs et de sportifs de haut niveau amateur via un appel à projet annuel.

Le sport de haut niveau amateur

Mise à jour le 25 juillet
2023

≡ Pourquoi prendre cette compétence "sport de haut niveau amateur" ?

Le sport est un vecteur de **cohésion sociale** et d'éducation pour l'ensemble des publics. Il a une capacité à fédérer et à amener les jeunes générations à partager des valeurs de cohésion et de dépassement de soi.

Le sport est aussi un **levier économique**.

Il est enfin un **vecteur de notoriété** susceptible de développer le sentiment d'appartenance au territoire.

≡ Pour quel accompagnement ?

Saint-Brieuc Armor Agglomération apportera **une aide collective** à des clubs selon des conditions cumulatives :

- avoir son siège social sur le territoire communautaire
- répondre sur l'année sportive en cours à un niveau de pratique (N1 à N3)
- être affilié à une fédération reconnue sport olympique

Une part de cette subvention **destinée aux sports collectifs** sera conditionnée à des critères sociaux tels que la mixité, l'accessibilité, la tarification solidaire.

Une aide individuelle est également prévue afin d'accompagner des sportifs licenciés de clubs de l'Agglo.

Mais les élus ont souhaité pouvoir aussi accompagner **les disciplines non fédérales ayant une forte identité territoriale**, tel que le Trail, ou des sportifs, ambassadeurs du territoire, ayant un projet exceptionnel.

Enfin, il faut souligner que l'Agglomération met aussi des équipements sportifs à disposition de clubs et a réalisé pour cela des investissements importants. Tel que la halle d'athlétisme par exemple.

≈ Quelles sont les modalités d'instruction des demandes de subvention ?

L'Agglo lancera un appel à projets sur le premier trimestre de chaque année. Les dossiers seront instruits par la direction des sports puis soumis à la commission Sport et Culture avant d'être présentés en Conseil communautaire. Les conventions parviendront aux clubs avant le début de la saison sportive.

